

## ATTESTATION VEGAN

Les exigences Vegan sont définies principalement pour les denrées alimentaires.

Il n'existe à ce jour aucune réglementation permettant de définir un cosmétique vegan.

En l'absence de réglementation, nous avons élaboré notre propre politique et pris en compte les critères les plus pertinents pour définir le véganisme à savoir :

- **Les matières premières ne contiennent pas de substances d'origine animale\***
- **Les matières premières n'ont pas été fabriquées au travers d'exploitation d'animaux\***
- **Les matières premières contenant des OGM ne contiennent pas de substances animales\* de par leurs procédés**
- **Aucun test sur animaux\* n'a été réalisé sur les matières premières. Le 27 février 2003, la directive 2003/15/CE est adoptée. Elle prévoit, entre autres, l'interdiction des tests sur les animaux pour les produits finis à partir de 2004 et pour leurs ingrédients à partir du 11 mars 2009, à l'exception des tests de toxicité des doses répétées, de toxicité pour la reproduction et de toxicocinétique pour lesquels l'interdiction est prévue pour le 11 Mars 2013.**
- **Aucun test sur animaux\* n'a été réalisé sur le produit fini à l'initiative de la personne responsable et ou par un tiers ayant un lien avec l'entreprise**

En l'état actuel de nos connaissances et selon les données communiquées par nos fournisseurs de matières premières, nous certifions que les produits mentionnés ci-dessous répondent aux critères Vegan cités précédemment :

MARQUE	PRODUIT	CODE FORMULE	PSO
Medical Body Art	Pommade Naturelle	2071.12	PSO10018931

29/09/2017  
 Sophie Martignac  
 Chargée d'affaires réglementaires

*\*On définit par «animal» l'ensemble du règne animal, qui comprend tous les vertébrés et tous les invertébrés multicellulaires (à l'exception des bactéries)*

S.A.S. au capital de 5 125 000 € - Siret : 752 146 696 00014  
 55, bd Pereire- 75 017 PARIS  
 Tel : 04 42 46 71 50 - Fax : 04 42 77 49 39